

CARREFOUR FRANCE CARREFOUR rappelle PETIT PAIN SPORTIF BIO



- Noms des modèles ou références concernés : **Petit pain sportif Carrefour BIO X2_3523680381490** Petit pain sportif Carrefour BIO X1_3523680441682
- Marque : **Carrefour BIO**
- **GTIN 3523680381490 Lot Vendu entre le 03/04/2026 et le 21/04/2026**
GTIN 3523680441682 Lot Vendu entre le 03/04/2026 et le 21/04/2026
- Conditionnements : **Conditionnement Individuel ou X2**
- Date début/fin de commercialisation : **du 03/04/2026 au 21/04/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Informations complémentaires : **Pour les petits pains achetés dans un Carrefour City, se reporter à l'EAN vente indiqué sur l'affiche du rappel présente en magasin.**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Hyper, super, proximi, e-commerce et drive.**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Risque de présence de corps étrangers.**
- Risques encourus par le consommateur : **Inertes (verre, métal, plastique, papier, textile...)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
En raison du risque de blessures / effets indésirables suite à l'ingestion de ce produit, par précaution il est recommandé aux personnes qui détiendraient des produits appartenant au(x) lot(s) décrit(s) ci-dessus de ne pas les consommer.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 9 mai 2026**

CONTACT

- Numéro de contact : **0805908070**
- Informations complémentaires publiques : **Appel non surtaxé du lundi au samedi de 9h à 19h**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre